

Initiatives ministérielles

retraite des députés. Je suis convaincu que le débat est loin d'être clos, même si les ministériels rejettent cet amendement.

Nous verrons, comme ce fut le cas pendant la campagne électorale en Ontario, que c'est une question prioritaire et que ce sera toujours un sujet brûlant aux prochaines élections fédérales. Les électeurs vont demander aux députés de renoncer à leur pension, sans augmentation de leur salaire, et je crois que ce serait parfaitement raisonnable.

Les motions n^{os} 2 et 3 changent le projet de loi en ce sens que tout député qui meurt au cours de la période de décision de 60 jours sera considéré comme un non-participant au régime. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-85 prévoit le contraire. Je crois que les réformistes préféreraient prêter aux gens les meilleures intentions et non les pires.

Il est étrange que le gouvernement prenne une disposition d'exclusion pour en faire une option de participation dans ce cas-là. Je comprends que les libéraux de l'arrière-ban subissent d'énormes pressions en faveur du régime de retraite, car on veut éviter que le discrédit tombe sur les promoteurs de ce régime, qui sont le premier ministre et la vice-première ministre.

Forcer les morts à adhérer au régime de retraite, c'est vraiment pousser à l'extrême les limites de la discipline de parti, même pour le Parti libéral. Nous savons qui subira la fureur du public en réaction à cette décision. Ce seront les députés libéraux de l'arrière-ban qui n'étaient pas vraiment en faveur du régime, qu'on a obligés à adhérer et qui, s'ils perdent les élections, perdront leur pension de retraite de toutes façons. C'est une combinaison remarquable d'un manque d'intelligence et d'un manque d'intégrité.

Les motions n^{os} 5 et 7 modifient le projet de loi de façon à permettre à tous les députés de se retirer complètement. Aux termes du projet de loi, les députés qui, en octobre 1993, avaient déjà six ans de service ne pourraient renoncer qu'aux prestations accumulées après les dernières élections fédérales, ce qui donne ainsi lieu à un système à deux vitesses comportant un régime ordinaire et un régime allégé.

Nous avons déjà expliqué comment le fait de refuser la possibilité de se retirer complètement du régime aux députés ayant de nombreuses années de service créait un système à deux vitesses. Toutefois, à mon avis, ce n'est qu'un détail. Le véritable problème, c'est l'existence d'un système à deux vitesses qui favorise les députés par rapport aux autres Canadiens.

M. Brian Corbishley, d'Edmonton, l'un des témoins qui a comparu devant le comité chargé d'étudier le projet de loi, et j'utilise le verbe «étudier» dans son sens le plus large, a dit que le régime proposé dans le projet de loi C-85 était sept fois plus généreux qu'un régime typique du secteur public et quatre fois plus généreux qu'un régime typique du secteur privé. On devrait prêter attention aux témoignages de M. Corbishley et d'autres beaucoup plus sérieusement que ne semblent le faire certains ministériels.

En Alberta, la firme pour laquelle travaille M. Corbishley, Peat Marwick, avait proposé, pour les députés de l'assemblée législative, un régime de retraite qui était beaucoup moins généreux que ce qui existait en Alberta, à l'époque. Le régime en vigueur en Alberta était presque identique à celui que le gouvernement nous propose.

Dans la fièvre pré-électorale, le gouvernement albertain avait refusé de modifier sensiblement le régime pour satisfaire aux objections des contribuables et des citoyens. Il était de plus en plus évident que ce gouvernement allait perdre les élections. En fin de compte, M. Klein a complètement aboli le régime, ce qui lui a valu en grande partie de remporter les élections et de pouvoir faire certaines des bonnes choses qu'il est en train de faire en Alberta.

Ce qui est intéressant dans cette histoire, et j'exhorte les députés libéraux à s'intéresser de près à cette affaire, c'est qu'en Alberta, une tentative peu sérieuse de réforme du régime de retraite des députés a abouti à la situation que nous connaissons actuellement dans cette province où les députés n'ont pas de régime de retraite, une situation qui, à mon avis, n'est pas idéale, mais à laquelle nous risquons d'aboutir si le gouvernement s'entête dans cette direction.

• (1015)

J'exhorte de nouveau les députés à prendre en considération certains de ces amendements. Ils modifieront sensiblement le projet de loi et le rendront plus acceptable aux yeux du public. Au bout du compte, le public le trouvera inacceptable. Nous savons que le régime de retraite des députés disparaîtra, parce qu'il n'est pas raisonnable dans sa forme actuelle. Il disparaîtra, peu importe sa forme, et il n'y aura aucune augmentation de la rémunération, contrairement aux souhaits des députés d'en face qui n'en méritent aucune.

En conclusion, j'exhorte les députés à prendre ces amendements en considération et je les remercie de leur patience.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire valoir quelques points au sujet des amendements présentés par le député de Calgary-Ouest parce qu'ils méritent certains commentaires.

Ce sont clairement des amendements. . .

Une voix: Vous avez déjà fait vos commentaires.

M. Milliken: Non. Je n'ai pas parlé du projet de loi. C'est la première fois que je parle de ce projet de loi à l'étape où il est actuellement à la Chambre. Le député devrait être heureux qu'on lui présente une vue modérée du projet de loi, au lieu des discours tordus du Parti réformiste.

Je voudrais souligner une ou deux choses qui sont importantes pour le public canadien, parce que les réformistes ne cessent pas de nous dire qu'ils désirent abolir la pension complètement. D'après eux, si l'on se débarrassait de ces pensions tout serait pour le mieux et nous aurions résolu le problème.